



14h

Formation Prévention et Sécurité en Zones Inondées

Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences nécessaires pour évaluer, prévenir et gérer les risques en milieu inondé.
- Comprendre la réglementation en vigueur et les responsabilités des employeurs et travailleurs.
- Maîtriser l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective en milieu inondé.
- Savoir réagir et adopter les bonnes pratiques de sécurité face aux risques d'inondation.
- Appliquer les techniques de sauvetage et d'intervention adaptées aux environnements submergés.

♦ Jour 1 : Compréhension des risques et mise en place des mesures de sécurité

① Matinée (9h00 - 12h30) | Théorie et réglementation (3h30)

- 1. Introduction aux risques en zones inondées (30 min)
- Different types d'inondations : crues soudaines, lentes, submersions marines
- Compréhension des phénomènes météorologiques et hydrologiques
- Impact des inondations sur l'environnement et les infrastructures
- 2. Réglementation et responsabilités des employeurs et travailleurs (1h00)
 - Cadre réglementaire : Code du travail (articles L.4111-6 et R.4534-136)
 - Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et obligations légales
 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
 - Dispositifs d'alerte et d'intervention en cas d'inondation

② 3. Équipements et protections individuelles et collectives (1h00)

- Présentation des équipements spécifiques adaptés aux matériels de l'entreprise/collectivité :
 - Gilets de sauvetage adaptés aux environnements inondés
 - Cuissardes, waders et combinaisons d'intervention
 - Matériel de détection et d'alerte
- Normes de sécurité et vérifications avant utilisation
- 4. Conduite à tenir en cas d'inondation (1h00)
 - Identification des comportements à adopter face aux risques :
 - Zones à éviter et identification des points dangereux
 - Premières actions à mettre en place avant une montée des eaux
 - Sécurisation d'une zone avant intervention

③ Après-midi (14h00 - 17h30) | Exercices pratiques en piscine (3h30)

- 5. Familiarisation avec les équipements de protection individuelle (1h00)
 - Ajustement et port des gilets de sauvetage
 - Déplacements avec cuissardes et waders
 - Test d'adaptation aux conditions d'immersion
- 6. Techniques de flottaison et de mise en sécurité (1h00)
 - Test de natation sur 25m
 - Simulation de perte d'équilibre et réaction appropriée
 - Contrôle de la flottabilité avec équipements
- 7. Exercices de récupération et de sauvetage (1h30)
 - Lancement de bouée et apprentissage des différents nœuds
 - Assistance à une victime en difficulté
 - Utilisation des équipements de secours disponibles sur site

♦ Jour 2 : Pratique en milieu naturel (7h00)

- ④ Matinée (9h00 - 12h30) | Exercices en conditions réelles (3h30)
- 8. Déplacements en milieu inondé (1h30)
 - Déplacement seul et en groupe dans un environnement submergé
 - Prise en compte des courants et obstacles invisibles
 - Adaptation des déplacements aux équipements utilisés par l'entreprise
 - 9. Utilisation des véhicules en zones inondées (1h00)
 - Conditions de circulation et risques liés aux routes immergées
 - Techniques d'arrêt et d'évacuation en cas de perte de contrôle
 - Vérifications techniques avant intervention
 - 10. Mise en œuvre des embarcations de secours (1h00)
 - Conditions d'utilisation des barques de sauvetage
 - Transport de personnes et de matériel en situation d'inondation
 - Récupération de victimes en embarcation

⑤ Après-midi (14h00 - 17h30) | Scénarios de crise et exercices immersifs (3h30)

- 11. Simulation d'une intervention en zone inondée (1h30)
 - Gestion d'une montée des eaux en site urbain ou rural
 - Mise en sécurité des travailleurs et du matériel
 - Utilisation des équipements spécifiques de l'entreprise pour garantir une application réaliste des procédures
- 12. Assistance à une victime en difficulté (1h00)
 - Technique d'approche en milieu aquatique
 - Prise en charge d'une personne en difficulté
 - Transfert sécurisé vers un point de regroupement
- 13. Débriefing et synthèse de la formation (1h00)
 - Retour d'expérience sur les mises en situation
 - Questions/réponses avec les stagiaires
 - Remise des attestations de formation

Méthode d'évaluation :

Grille de validation partie pratique, 70/100 nécessaire.

Références réglementaires :

Code du travail :

- Article R. 4323-104 : Information et formation des travailleurs
- Article R. 4323-105 : Elaboration de consigne d'utilisation et risques inhérents à l'emploi des EPI
- Article R. 4323-106 : Le chef d'établissement doit aussi faire bénéficier ses travailleurs "d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle"
- Article R. 4534-136 : Les travailleurs exposés aux risques de noyade doivent être porteur de gilet de sauvetage
- Arrêté du 19 mars 1993 sur les activités classées dangereuses

Public concerné :

Travailleurs exposés aux risques de chute à l'eau en milieu naturel, tels que :

- Rivières, lacs, fleuves, canaux
- Zones portuaires et maritimes
- Chantiers aquatiques exposés aux courants et conditions météorologiques variables
- Toute personne déjà formée à l'utilisation d'un Équipement Individuel de Flottaison (EIF) et nécessitant une formation avancée

Durée du stage :

Formation avancée de 14 heures en piscine et milieu naturel

Pré requis :

- Avoir validé la formation Niveau 1 (formation en milieu aquatique contrôlé)
- Savoir nager (25m)
- Aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités aquatiques et aux immersions prolongées.

Intervenants :

- Anciens sapeurs-pompiers de Paris, experts en sauvetage aquatique.
- Instructeurs de sauvetage mer et rivière.
- Plongeurs professionnels INPP et moniteurs de secourisme.

Méthodes pédagogiques

- Formation immersives en milieu naturel
- Alternance entre théorie avancée et mises en situation pratiques
- Exercices de simulation en eaux libres avec équipement complet
- Études de cas réels et retours d'expérience

Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'une évaluation de la faisabilité et des aménagements nécessaires

Validation finale

- Délivrance d'une attestation de formation
- Cette attestation permet à l'employeur de habiliter ses collaborateurs face aux risques aquatiques en milieu naturel

Maintien des connaissances :

Formation obligatoire sous l'autorité du chef d'établissement et recyclage régulier à réaliser tous les 3 ans.

Organisme de formation

SAS VITAL FORMA
47 avenue de Bir Hakeim
77350 Le mée sur Seine
Siret : 98743658100019

06 74 46 66 41
06 08 57 87 62
www.vitalforma.fr
contact@vitalforma.fr